

CAHIER D'ACTEURS N°16

Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

AOÛT 2020



LES DÉPARTEMENTS DU CALVADOS, DE LA MANCHE ET DE LA SEINE-MARITIME

ONT DÉCIDÉ DE S'IMPLIQUER
ENSEMBLE DANS LE DÉBAT PUBLIC
« EN MER, EN NORMANDIE, DE
NOUVELLES ÉOLIENNES ? »
PORTANT SUR LE FUTUR APPEL
D'OFFRES DE L'ÉTAT, POUR LA
CONSTRUCTION D'UN PARC ÉOLIEN
AU LARGE DES CÔTES NORMANDES.

Jean-Léonce DUPONT
Président Département du Calvados
9 rue Saint-Laurent BP 20520 14035 CAEN

Marc LEFÈVRE
Président Département de la Manche 98
route de Candol 50050 SAINT-LÔ cedex

Bertrand BELLANGER
Président Département de la Seine-Maritime
Quai Jean-Moulin 76000 ROUEN

PRÉAMBULE

La façade maritime de la mer de la Manche donne aux départements côtiers du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime, **un patrimoine naturel, maritime et littoral, remarquable et des perspectives de développement socio-économique majeures.**

Zone aux eaux peu profondes et aux courants forts, ventée et exigüe, cette façade maritime présente une forte concentration de navires de pêche français et européens et constitue le second bassin conchylicole européen. **Avec ses activités de pêche très variées, elle permet le maintien des ressources vivantes et leur exploitation raisonnée,** depuis l'approvisionnement jusqu'à leur commercialisation.

La façade Manche est aussi un espace soumis aux pressions, notamment issues de ses multiples usages et de l'impact des activités humaines, telles qu'artificialisation des sols, urbanisation, changement climatique et pollutions.

Il s'agit donc de **veiller à ce que toutes les interactions entre terre et mer trouvent un bon équilibre entre protection du milieu marin, préservation d'un littoral attractif, écosystèmes en bonne santé, développement économique des activités maritimes et littorales et désormais, enjeux liés à la transition énergétique.**

Plus que les autres façades en France, la façade Manche insère ses coopérations et ses activités dans une vision internationale, aujourd'hui **profondément bouleversée par la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, le BREXIT dont les impacts à venir sont encore largement inconnus.**

Enfin, à ce jour, avec leurs 650 kilomètres de long, ce sont les côtes du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime qui abritent plus de la moitié des projets identifiés d'énergies marines renouvelables en France.

Pour ces projets, les enjeux sont environnementaux (*quels impacts sur la faune, la flore et la zone littorale ?*), **économiques** (*quelles retombées à termes divers ?*), **touristiques et paysagers** (*quels impacts des champs éoliens dans la perception du littoral ?*).

En effet s'il faut être attentif à tous les enjeux liés à la transition énergétique, au développement des énergies renouvelables et au développement d'une filière industrielle nouvelle, plusieurs questions restent posées quant :

- aux **conséquences sur la pêche et les ressources halieutiques**,
- aux mesures de suivi **des enjeux**, à partir d'un état zéro, voire aux mesures de **compensations** à la hauteur du préjudice probablement subi par la filière pêche dans sa globalité (armements – port - transformation – distribution),
- au **suivi scientifique, environnemental et halieutique**, par le porteur du projet, dès maintenant, avant toute intervention sur la zone, avec la définition d'un état zéro, suivi d'une observation en continu,
- aux **garanties d'un développement d'une filière industrielle durable en Normandie**, apportées par le ou les porteurs de projet,
- au **soutien financier apporté par le ou les porteurs de projet aux aménagements portuaires des villes concernées**,
- à la contribution du ou des porteurs de projet à **l'image et l'attractivité des villes littorales**,
- à la **sécurité en mer**.

LES DÉPARTEMENTS SOUTIENNENT LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le futur appel d'offres de l'État, pour la construction d'un parc éolien au large des côtes normandes, correspond aux engagements de la France d'atteindre ses objectifs de développement des énergies renouvelables et de diversification de son système énergétique, en cohérence avec les objectifs européens. La loi énergie-climat prévoit ainsi de porter leur part de 16 % en 2016 à **33 % en 2030** dans la consommation finale brute d'énergie (total de l'énergie consommée par les utilisateurs finaux tels que les ménages, l'industrie et l'agriculture).

Au centre de cette ambition se trouve le développement des énergies renouvelables en mer, et singulièrement de l'éolien posé qui en est, à ce jour, la filière la plus mature. La réalisation d'un nouveau parc éolien en mer en France, au large de la Normandie entre dans ce cadre.

Par leur volonté de participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique et de faire entrer leurs territoires dans une ère de transition écologique, les Départements du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime souscrivent pleinement au développement des énergies renouvelables et soutiennent la réalisation de ces projets d'avenir.



L'EMPLOI

La façade maritime normande reçoit un quart du commerce mondial, des trafics fret et passagers transmanche depuis notamment les ports du Havre, de Cherbourg, de Ouistreham et de Dieppe. Elle représente les deux tiers du trafic portuaire français, comporte une des plus fortes concentrations de navires de pêche français et d'Europe, et accueille le second bassin conchylicole d'Europe.

Par ailleurs, la façade normande dispose de toutes les activités portuaires : plaisance, transport de passagers, trafic de conteneurs et de marchandises, pêche, etc. avec des acteurs de toutes tailles jusqu'à un rayonnement de niveau européen voire mondial, comme les grands ports du Havre, de Rouen, de Caen-Ouistreham, de Cherbourg .

La macrozone présentée en débat public pour la réalisation d'un 4^e parc éolien en mer comporte ainsi des enjeux socio-économiques d'envergure. Ils tiennent tout d'abord à son importance dans l'économie nationale et mondiale, mais aussi à son rôle d'interface commerciale entre l'Europe et le reste du monde.

Le développement de l'éolien en mer au large des côtes normandes et l'utilisation de ports pour la construction puis pour l'exploitation des parcs doivent constituer une ouverture pour le développement et la modernisation des ports pour l'ensemble des usagers et la création d'emplois.

En France, à ce jour, les emplois et les investissements de la filière des énergies marines renouvelables reposent essentiellement sur l'export. Pour autant, les compétences et les entreprises sont en capacité à être mobilisées pour un développement pérenne de cette filière.

Ces projets doivent non seulement préserver les richesses économiques préexistantes en Normandie mais doivent également garantir une opportunité certaine pour la structuration et le développement d'une véritable filière locale des énergies marines. Elles doivent accompagner les mutations du tissu industriel et de donner une nouvelle dynamique à l'économie normande.

LA PÊCHE ET LES PÊCHEURS

La bonne coexistence entre les nouveaux usages comme la production électrique des éoliennes en mer et les activités de pêche professionnelle est un enjeu particulièrement important en Normandie.

Les implantations de parcs éoliens en mer perturbent les activités de pêche et ont un impact certain tant sur le milieu que sur les espèces. Pendant leur exploitation, la pêche et la navigation sont restreintes dans une zone non négligeable de



l'espace maritime. Elles sont aussi perturbées dès la construction des parcs avec à la fois, des nuisances sonores pour les espèces marines, dont on ignore à ce jour quelles seront les réactions, et des restrictions voire des interdictions d'accès à la zone pendant la durée du chantier pour les pêcheurs.

C'est pourquoi, **tous les effets négatifs de l'implantation de parcs éoliens en mer sur les activités de pêche doivent être recensés et corrigés, en collaboration étroite, dès le choix de la zone d'implantation, pendant leur conception et tout au long de la durée de vie du ou des parcs, avec l'ensemble des représentants des comités des pêches maritimes et des élevages marins.**

Que ce soit dans le choix de la zone, les travaux de construction, l'exploitation et le démantèlement, **toutes les phases de réalisation des parcs éoliens en mer doivent anticiper et neutraliser chacun des impacts, économiques, techniques ou administratifs pour les activités de pêche professionnelle.**

À aucun moment, l'activité des pêcheurs professionnels ne doit être assujettie à la présence et à l'exploitation des parcs éoliens en mer.

Ces derniers doivent être étroitement associés, consultés et entendus, tout au long de la durée de vie des parcs éoliens, et jusqu'à leur démantèlement, pour que :

- la ou les zones retenues ne soient pas celles ayant la plus une grande richesse halieutique et/ou les plus pêchées,
- les pêcheurs puissent continuer leur activité à l'intérieur de parcs conçus en prenant en compte les courants dominants et favorisant l'existence de larges couloirs appropriés à la pêche aux arts trainants comme aux arts dormants
- les évaluations et constatations faites sur les parcs en cours de réalisation et de construction sur les côtes normandes servent de référentiels de bonnes pratiques pour le ou les futurs parcs de la zone.
- Le soutien au secteur de la pêche soit effectif tout au long du projet

LES RESSOURCES HALIEUTIQUES

À ce jour, il n'existe évidemment aucune étude d'impact de l'installation de parcs éoliens sur les ressources halieutiques en France. Les seules expériences existantes sont celles des parcs en exploitation dans des pays étrangers, tel qu'au Danemark.

Des études montrent des effets disparates de l'implantation antérieure de ces parcs. Elles vont de l'observation d'un effet « récif artificiel » sur les fondations des



éoliennes en mer avec une diversification des espèces à la modification significative des ressources halieutiques en termes de quantités et d'espèces, en passant par un « effet réserve » lié à une modification des chaînes alimentaires attirant des espèces jusqu'alors non observées sur les zones.

C'est pourquoi, dans toute la mesure du possible, les fondations des éoliennes des futurs parcs devront permettre, au regard des expériences des parcs préexistants, le retour des espèces et de retrouver un état initial après travaux. La définition d'un "état zéro" précis et partagé par tous, est nécessaire.

LA COEXISTENCE DES ACTIVITÉS ET LA FILIÈRE PÊCHE

Il apparaît également important de souligner que la multiplicité des usages en Manche est un élément déterminant du contexte que caractérise bien, à cet égard, la carte de vocation des espaces maritimes. Les espaces sont largement circonscrits par une multitude d'activités dont la coexistence doit pouvoir être articulée sur des logiques de développements plurielles, sans obérer l'impact prépondérant que cela peut avoir sur la pêche.

Ceci en particulier dans un contexte d'incertitude avec un Brexit potentiellement dur qui pourrait exclure les pêcheurs français des 12 000 milles nautiques anglais.

Aussi une attention toute particulière doit être apportée au sort de la filière pêche dans son ensemble, y compris dans le traitement de la ressource, dans une visée de préservation d'un modèle économique (largement artisanal en Normandie) fragile, patrimonial et culturel et qui a consenti des efforts importants dans une approche vertueuse de préservation durable de la ressource halieutique.



Jean-Léonce DUPONT

Président

**Département du
Calvados**

9 rue Saint-Laurent
BP 20520
14035 CAEN

Marc LEFÈVRE

Président

**Département de la
Manche**

98 route de Candol
50050 SAINT-LÔ
cedex

Bertrand BELLANGER

Président

**Département de la
Seine-Maritime**

Quai Jean-Moulin
76000 ROUEN

Calvados



LE DÉPARTEMENT



LA MANCHE
CONSEIL DÉPARTEMENTAL



SEINE-MARITIME
- LE DÉPARTEMENT -

RÉSUMÉ

À travers leur contribution commune, les Départements du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime entendent à la fois partager leur **soutien au développement des énergies maritimes renouvelables**, dans le cadre d'une nécessaire transition écologique, mais aussi affirmer que les **atouts notamment humains, environnementaux, économiques et touristiques, dont disposent leurs territoires, doivent impérativement préservés**.

Pour que le futur appel d'offres de l'État pour la construction d'un nouveau parc éolien d'un mégawatt au large des côtes normandes soit acceptable, **toutes les questions posées par ces projets - et par les projets précédents - devront recevoir une réponse**. Toutes les affirmations, faites dans les domaines économiques, touristiques et environnementaux, devront aussi être confirmées au regard de données tangibles, issues notamment des parcs qui seront en activités au large des côtes françaises.

Les Départements du Calvados, de la Manche et de la Seine-Maritime seront ainsi particulièrement attentifs à ce que **toutes les problématiques liées à la pratique de la pêche professionnelle soient traitées**, depuis la conception des parcs éoliens en mer au large des côtes normandes jusqu'à leur démantèlement.

L'ensemble de ces éléments devront apparaître dans le cahier des charges de l'industriel choisi pour la réalisation du ou des futurs parcs éoliens en mer aux large des côtes de la Normandie. Par ailleurs, son engagement devra être de long terme et bien entendu, tenu envers l'ensemble des acteurs du territoire.

Ils devront également faire l'objet de **concertations avec le monde de la pêche comme avec l'ensemble des parties prenantes** et d'une **évaluation transparente et garantie, à chaque étape et tout au long de la durée de vie du ou des projets**.